

· C'est quand la situation est difficile et que les enjeux deviennent plus lourds qu'il faut garder à l'esprit l'ardente nécessité de la justice. Le débat sur la taxation des « superprofits » est revenu sur le devant de la scène puisqu'Élisabeth Borne a rouvert la porte que Bruno Le Maire avait fermée. Cette question reviendra inéluctablement au cœur de l'actualité. On comprend que l'on n'alourdisse pas la fiscalité des ménages, surtout les plus modestes. Mais qui comprendra que l'on refuse de demander une contribution à des groupes pétroliers qui, du fait de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique, engrangent cinq milliards de plus-values en quelques mois ? Je serai de ceux qui se battent pour que la justice la plus élémentaire s'impose en ces circonstances.

· Esther Duflot apporte un argument supplémentaire en démontrant que les appels aux efforts et à la « sobriété » qui nous sont délivrés quotidiennement par nos gouvernants ne seront crédibles et acceptables que si l'on avance résolument vers une plus grande justice sociale. La force de son raisonnement tient au fait qu'elle l'étend au niveau planétaire et à tous les domaines, dont celui de l'alimentation. Elle explique que l'on ne peut nourrir dignement tous les êtres humains et lutter contre la très grande pauvreté – qui va s'aggraver avec la crise énergétique – que si l'on étend à grande échelle les règles de solidarité pour lesquelles l'Europe doit être un acteur majeur.

· Je ne comprends pas pourquoi un « conseil de défense » est réuni pour évoquer – après la santé – la crise énergétique. J'avais pensé un peu naïvement que le « conseil de défense » avait pour mission de parler des sujets militaires et de renseignements. Le but recherché est sans doute de réduire le nombre de décideurs chargés d'évoquer ces questions et d'annoncer les décisions à un petit nombre d'acteurs, ministres et conseillers, réunis autour du président de la République et de la Première ministre. Mais quel contresens ! Pourquoi restreindre à ce point un débat qui concerne tous les Français ? C'est d'abord le Parlement qui doit être saisi de cette question décisive. C'est le gouvernement qui doit, le cas échéant, lui présenter des projets de loi. Et c'est toute la société qui est concernée, à commencer par les collectivités locales – régions, départements, intercommunalités, communes – sans lesquelles aucune décision ni stratégie ne pourrait être mise en œuvre.

· Autre dérive institutionnelle, le Conseil national de la refondation, annoncé en grande pompe par le président de la République, à propos duquel on suit chaque matin à la radio l'imposant feuilleton qui liste celles et ceux qui n'y participeront pas ! Pourquoi ? Parce que là encore, il y a une bien maladroite stratégie qui aboutit à déposséder les institutions de leurs prérogatives, à commencer par le Parlement. Sur les enjeux de l'avenir mais aussi sur la Constitution qu'il faut assurément réformer sur plusieurs points, comment ignorer le Parlement qui doit de toute façon être saisi, et auquel il revient de voter les lois ? Et comment ignorer le Conseil économique, social et environnemental dont c'est précisément la mission, confortée par une loi récente ?

· En un mot, la nouvelle configuration politique dans laquelle il n'y a pas à l'Assemblée nationale une majorité absolue mais une majorité relative n'est pas une catastrophe comme certains l'ont dit. C'est l'expression d'un pluralisme voulu par les électeurs. Cette nouvelle configuration donne assurément plus de pouvoir au Parlement. Elle crée une situation inédite pour le pouvoir exécutif, mais elle ne doit pas se traduire par des contournements des institutions de la République ni de certains de ces principes. Tout au contraire !

Propos de rentrée

Publication : lundi 5 septembre 2022 10:09

Jean-Pierre Sueur